

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2014

L'an 2014 et le 25 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NEDELEC Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme NEDELEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BERNARD Roseline, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, DI MARTINO Chantal, GORSE Anne-Marie, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, VAUTHIER Martine, VILLARD Agnès, Melle BOUVENET Christelle, MM : AUVERGNE Serge, GAUTHEROT Michel, LAFFINEUR Eric, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, PERUCCHINI Benjamin, PETTINI Jean-Michel, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORSENBARGER Gisèle à Mme GORSE Anne-Marie, MM : COUSIN Daniel à M. MORO Marcel, MOUTENET Maurice à M. GAUTHEROT Michel, PRODHON Patrick à Mme NEDELEC Anne-Marie.

Excusé : M. PONCE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme VILLARD Agnès

Le PV précédent est adopté à l'unanimité.

1 - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
N° 2014/75

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2008 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire des décisions de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des cinq déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

– Propriété cadastrée section AE n^{OS} 30 et 31, sise 50/52 Avenue du 8 Mai :

Propriétaire : Aurélien JOLLY ;

Acquéreur : M. LECLERC.

– Propriété cadastrée section AC n^O 1, 6, 7, 8, 9, 888, 898, 915, 918 et 919, sise 15 Rue de Verdun :

Propriétaire : Daniel PRENAT ;

Acquéreurs : Aude MAUBERT et Philippe MOUSSARD.

– Propriété cadastrée section AC n^{OS} 763 et 786, sise 6 Rue Pasteur :

Propriétaires : Marguerite et Josette BELLOT ;

Acquéreurs : Wendy FERNANDES et Jason DECHANET.

– Propriété cadastrée section AO n^O 44, sise 1 Rue des Eglantiers :

Propriétaires : Claudie DORANGE et Stéphane MARIOT ;

Acquéreur : Didier BAILLOT.

– Propriété cadastrée section 361 AC n° 57, 361 AI n°^{OS} 101 et 102, et 361 ZD n° 28, sise 27 Route de Sarrey à Odival :

Propriétaire : Bruno MORIZE ;

Acquéreur : Non communiqué.

2 - Gestion et exploitation des micro-crèches communales - Présentation du rapport annuel du Délégué **N° 2014/76**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-5 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant la gestion et l'exploitation par l'Association ADMR l'Univers de Guciny des deux micro-crèches communales ;

Après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation du rapport annuel sur la gestion et l'exploitation par l'Association ADMR l'Univers de Guciny des deux micro-crèches communales.

3 - Services de l'Eau et de l'Assainissement - Présentation des rapports annuels du Délégué **N° 2014/77**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-5 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau potable et sur le service public de l'assainissement.

4 - Commission extramunicipale environnement **N° 2014/78**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres composant la commission extra-municipale « Environnement »

Considérant que le Conseil municipal a souhaité, à l'unanimité, procéder à un scrutin public ;

Sont élus au scrutin secret :

- M. François PETITOT ;
- M. Laurent VOILLEQUIN ;

- M. Gilbert CHAMPION ;
- M. Michel BROCARD ;
- Mme Françoise CHAFFAUT ;
- M. Georges FAITOUT ;
- M. Michel GAUTHEROT ;
- M. Éric LAFFINEUR ;
- Mme Roseline BERNARD ;
- M. François MELIN ;
- M. Benjamin PERUCCHINI ;
- M. Serge AUVERGNE.

**5 - Représentation de la Ville de Nogent au sein de l'Office de Tourisme de Langres
N° 2014/79**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient suite aux élections municipales de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Nogent au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Langres ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Daniel VOILLEQUIN en qualité de représentant de la Ville de Nogent au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Langres.

6 - Prime au rachat de maisons anciennes - Approbation du règlement d'aide N° 2014/80

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de règlement d'aide au rachat des maisons anciennes présentes sur le territoire communal ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances dans sa réunion en date du 20 juin 2014 ;

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'un tel dispositif dans la sauvegarde du patrimoine bâti, mais aussi dans le cadre du maintien de la population en milieu rural ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les termes du règlement d'aide au rachat des maisons anciennes présentes sur le territoire communal, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Mme le Maire à recevoir les demandes d'aide des particuliers s'inscrivant dans ce dispositif et à verser les aides correspondantes.

7 - Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière (SIGF) - Décision du Conseil municipal sur l'adhésion de la commune de RANGECOURT N° 2014/81

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 3 juin 2014 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière (SIGF) du Pays Nogentais a accepté la demande d'adhésion au Syndicat de la commune de Rangecourt ;

Considérant que la commune de Nogent est membre du SIGF ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Rangecourt au Syndicat ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la demande d'adhésion de la commune de Rangecourt au SIGF du Pays Nogentais.

8 - Suspension de l'activité de soins du service de réanimation du Centre hospitalier de Chaumont - Projet de motion N° 2014/82

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2014 par lequel l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Champagne-Ardenne a décidé la suspension de l'activité de soins de réanimation au Centre hospitalier de Chaumont ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCLARE :

Le Conseil Municipal de Nogent appelle l'attention de Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la santé, sur la suspension de l'activité de soins de réanimation au Centre hospitalier de Chaumont.

En effet, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Champagne-Ardenne a décidé, par arrêté du 19 mai dernier, la suspension de l'activité de soins de ce service du 21 mai au 30 juin prochain en raison notamment des difficultés de l'établissement à recruter des médecins réanimateurs.

Nous ne pouvons accepter cette décision qui fragilise un peu plus la situation de l'hôpital, déjà très délicate et risque d'entraîner une nouvelle diminution de l'activité qui mettra en péril l'ensemble de l'offre des soins des établissements du sud haut-marnais.

Depuis des années nous nous battons pour défendre l'existence de cet équipement indispensable sur notre territoire déjà durement frappé par la désertification médicale.

Cette offre de soins de proximité est un atout essentiel pour les personnes qui vivent sur le territoire et qui ne doivent pas être considérées comme des citoyens de « seconde zone ».

Considérant :

- l'arrêté du Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne décidant la suspension de l'activité de soins de réanimation au Centre hospitalier de Chaumont du 21 mai au 30 juin prochain ;
- les difficultés pour recruter des médecins réanimateurs dans des délais aussi contraints ;
- que la fermeture de ce service mettrait en péril des services fondamentaux comme notamment la chirurgie et la maternité ;
- que cette décision mettrait à mal les démarches de collaboration engagées entre les centres hospitaliers sud haut-marnais et les cliniques ;
- que l'offre de soins de proximité est un atout essentiel pour notre territoire : le centre hospitalier de Chaumont a toute sa place au cœur du paysage hospitalier sud haut-marnais ;
- que le centre hospitalier de Chaumont joue un rôle fondamental pour garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes ;

Le Conseil municipal de Nogent, réuni en session ordinaire le 25 juin 2014, décide :

- de demander, compte tenu des spécificités de notre territoire, la prorogation de l'autorisation d'activité du service de réanimation au Centre hospitalier de Chaumont ;
- de demander les moyens pour aider le centre hospitalier à recruter dans les meilleurs délais les praticiens hospitaliers compétents.

9 - Déversement, transfert et traitement des effluents industriels de la société Forges de Courcelles - Convention à intervenir avec la Ville N° 2014/83

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de déversement, de transfert et de traitement des effluents autres que domestiques de la société Forges de Courcelles dans le système d'assainissement collectif de la ville de Nogent ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de déversement, de transfert et de traitement des effluents industriels de la société Forges de Courcelles dans le système d'assainissement collectif de la ville de Nogent.

PRÉCISE que la présente délibération ne vise que les effluents industriels.

10 - Demande de dégrèvement de la surtaxe eau et assainissement suite à fuite d'eau
N° 2014/84

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée par Mme Sylviane BELLOT en vue d'obtenir une aide communale pour le paiement de sa facture d'eau suite à découverte d'une fuite ;

Considérant que la consommation moyenne de Mme Sylviane BELLOT constatée à partir de ses trois dernières factures s'établit à environ 59 m³ ;

Considérant que la consommation relevée au compteur par Mme Sylviane BELLOT depuis sa dernière facture s'établit à 316 m³ ;

Considérant dès lors qu'il convient de dégrever Mme Sylviane BELLOT de la part communale de surtaxe eau et assainissement la consommation d'eau en surplus liée à la fuite d'eau dont l'intéressée a fait l'objet ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'exonérer Mme Sylviane BELLOT de la part communale de surtaxe eau et assainissement dépassant sa consommation moyenne établie au regard de ses trois dernières factures, soit une exonération portant sur 257 m³.

11 - Réalisation de la Phase 2 de l'Aménagement du secteur des 4 Places et Rue de Lattre de Tassigny - Mission de maîtrise d'œuvre complémentaire
N° 2014/85

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre complémentaire à intervenir avec le cabinet SAVART Paysage, pour un montant de 99 610,67 € HT, soit 119 532,80 € TTC.

12 - Projet ADOS - Autorisation de signature de la convention attributive de subvention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne
N° 2014/86

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le dossier « Projets élaborés par les adolescents » ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention attributive de subvention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du dossier « Projets élaborés par les adolescents » ;

NOTE que la subvention attribuée à la Ville par la CAF de la Haute-Marne pour le projet Ados s'établit à 7 963,60 € (sept mille neuf cent soixante-trois euros et soixante centimes) ;

AUTORISE Mme le Maire à le signer.

13 - Programmation culturelle saison 2014/2015 - Demande de subvention

N° 2014/87

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Considérant la programmation culturelle projetée par la Salle de Spectacles pour la saison 2014/2015 ;

Considérant que ladite programmation culturelle est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil régional de Champagne-Ardenne ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil régional de Région Champagne-Ardenne à hauteur de 6 600,00 € (six mille six cents euros) au titre de l'aide à la diffusion de spectacles culturels.

14 - Sinistre sur voie communale - Remboursement franchise à un particulier

N° 2014/88

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant qu'alors qu'il circulait dans la Rue Félix Grélot, en direction de la D107, M. Jean-Marc DESCHAMPS a fait l'objet d'un sinistre sur son véhicule en raison de la présence d'un nid de poule sur la voirie communale ;

Considérant que M. Jean-Marc DESCHAMPS devra supporter une franchise dans le cadre de la réparation de son véhicule ;

Considérant que la Ville reconnaît pleinement sa responsabilité dans le cadre du sinistre de M. DESCHAMPS ;

Considérant dès lors qu'il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge le montant de la franchise de M. DESCHAMPS ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE le remboursement à M. Jean-Marc DESCHAMPS de la franchise qu'il aura à supporter dans le cadre du sinistre automobile dont il a fait l'objet sur une voirie communale ;

NOTE que le montant de la franchise pris en charge par la Ville s'établit à 205,00 € (deux cent cinq euros).

15 - Remboursement de frais avancés par un agent communal

N° 2014/89

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre des épreuves techniques d'un concours, Mme Sylvaine HUDELOT, agent de la Ville, a été amenée à acheter des chaussures de sécurité ; la Ville n'en disposant pas en stock à sa taille ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer pour autoriser le remboursement des frais engagés par cet agent ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Sylvaine HUDELOT pour les épreuves techniques d'un concours ;

NOTE que le montant des frais à rembourser s'établit à 40,00 € (quarante euros).

16 - Proposition de cession à un particulier de matériels propriété de la Ville

N° 2014/90

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que la Ville possède aujourd'hui deux placards non utilisés dans le bâtiment ex-CRITT ;

Considérant que M. Daniel DIDIER, agent communal exerçant ses fonctions au sein du Service Espaces verts et Jardins a fait connaître son intérêt pour ces matériels ;

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette cession ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de refuser la cession à M. Daniel DIDIER de deux placards non utilisés, propriété de la Ville, stockés dans le bâtiment ex-CRITT ;

JUSTIFIE cette décision par la non-connaissance de l'affectation définitive du bâtiment et des matériels.

Informations et questions diverses

Remerciements de l'association AFCAL suite à attribution de subvention.

Question de Monsieur AUVERGNE : demande d'informations sur les rythmes scolaires.

La dernière proposition d'aménagement des rythmes scolaires avec libération d'un après-midi a été refusée. Un comité de pilotage va donc être créé afin de réfléchir à la question.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 40.